



## SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2025-01-29 Tagesschau vom 29.01.2025 Hauptausgabe

Émission : SRF Tagesschau | 2025-01-29 | Analysé le : 2026-05-19 12:42

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE  
GLOBAL**

**5.5/10**

*Déséquilibre considérable*

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

## SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

**TENDANCE (G - D)**

**3.2 / 10**

*Favorable à la gauche*

0 1 2 **3** 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — [chesdata.eu](https://chesdata.eu) | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



## PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance. Le Conseil fédéral est composé de 7 membres : UDC (2 sièges : Karin Keller-Sutter, Albert Rösti), PS (2 sièges : Beat Jans, Elisabeth Baume-Schneider), PLR (2 sièges : Karin Keller-Sutter [Finances], Ignazio Cassis), Le Centre (1 siège : Viola Amherd, vacant suite à la démission). Il n'existe pas de gouvernement/opposition classique — tous les grands partis sont intégrés. Les dynamiques d'opposition émergent selon les thèmes.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Limitation de l'immigration, souveraineté, réduction de l'État
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	État social, rapprochement avec l'UE, redistribution
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Liberté économique, voie bilatérale, État allégé
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF, vacant)	Pragmatisme, soutien à la famille, stabilité
Les Verts	2.0	23	Opposition	Protection du climat, redistribution, rapprochement avec l'UE
PVL	4.0	10	Opposition	Économie verte, migration libérale, innovation
PEV	5.5	2	Opposition	Chrétien-social, valeurs du centre

L'initiative de l'UDC contre une Suisse à 10 millions d'habitants polarise selon l'axe limitation de l'immigration vs. voie bilatérale avec l'UE. Les finances fédérales sont sous pression en raison du renforcement de l'armée et des dépenses sociales (13e rente AVS), ce qui entraîne des luttes de répartition entre la gauche (augmenter les recettes) et la droite (réduire les dépenses). La succession de la conseillère fédérale Amherd (Le Centre) n'est pas réglée et génère des dynamiques internes au parti. Sur le plan international, le débat sur la migration domine en Allemagne — avec des répercussions sur le discours suisse.

SRF (Schweizerisches Radio und Fernsehen) est le service public audiovisuel de la Suisse alémanique, financé par les redevances Serafe. Il est soumis à l'art. 4 LRTV, qui exige une présentation objective des faits, la diversité des opinions et une sélection équilibrée des interlocuteurs sur les sujets controversés. En tant que plus grande organisation médiatique de Suisse, SRF a une responsabilité démocratique particulière dans un pays sans division classique gouvernement/opposition.



## CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position dans le programme
UDC	-2	02:19 "Ce qu'il a annoncé aujourd'hui, M. Jans, est un exercice d'alibi" — la position de l'UDC (limiter l'immigration, mesures jugées inefficaces) est correctement restituée, mais placée comme voix marginale après le cadrage du Conseil fédéral ; les arguments centraux de l'UDC sur l'initiative elle-même ne sont pas approfondis
PS	+1	02:41 "Je suis heureux que le Conseil fédéral combatte clairement cette initiative" — la position du PS (voie bilatérale, prospérité) est correctement présentée ; la critique du PS sur les mesures d'accompagnement est également reflétée ; cadrage légèrement favorable de la part de la journaliste
PLR	0	05:29 "Au Centre et au PLR, il existe d'une part des plans pour un véritable contre-projet" — le PLR n'est mentionné qu'en marge, sans présentation autonome de sa position ; le parti n'est pas approfondi dans l'émission
Le Centre	0	05:29 brève mention des plans de contre-projet ; 17:07 succession d'Amherd ; aucune présentation du contenu de la position du parti
Les Verts	+1	14:51 l'initiative sur la responsabilité environnementale des Jeunes Verts est correctement présentée ; 16:14 "Chez les Verts, l'approbation est à 97%" — la position des Verts est objectivement reflétée
PVL	0	Non mentionné dans l'émission
PEV	0	Non mentionné dans l'émission

Légende des scores : +5 = correct/complet, 0 = absent de l'émission, -5 = activement déformé

### Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : PS (score +1) — position correctement et avec nuances reflétée
- Déformation la plus forte : UDC (score -2) — arguments centraux de l'initiative non approfondis de manière autonome ; la voix de l'UDC est positionnée comme réaction au cadrage du Conseil fédéral plutôt que comme position indépendante
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.6
- Conclusion : L'UDC, en tant qu'initiatrice du thème principal, reçoit moins de profondeur de contenu que le Conseil fédéral et le PS. L'initiative est principalement cadrée à travers le prisme du rejet du Conseil fédéral (01:17 "met en danger la prospérité"), tandis que les arguments centraux de l'UDC en faveur de l'initiative — la limitation de l'immigration comme préoccupation démocratique — ne sont pas présentés de manière autonome. Le PLR, le PVL et le PEV sont de facto absents.



## CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

### Données de l'émission

- Titre : SRF Tagesschau
- Date : 29.01.2025
- Présentateur/trice : Non mentionné(e) nominalement (présentateur/trice en studio)
- Journalistes : Christa Gall (Conseil fédéral/initiative UDC), Corinne Winzenz (analyse Palais fédéral), Kathrin Stefani (Bundestag), Alexandra Gubser (correspondante à Berlin), Georg Halter (paquet d'économies), Raphael Vommert (initiative environnementale), Maja Janik (Congo), Philipp Zahn (tremblement de terre en Turquie), Felix Mürger (Adolf Muschg)

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Beat Jans	Conseiller fédéral, DFJP	PS	Gauche
Porte-parole UDC (non nommé)	Parlementaire	UDC	Droite
Porte-parole PS (non nommé/e)	Parlementaire	PS	Gauche
Porte-parole bourgeois (paquet d'économies)	Parlementaire	Bourgeois (PLR/Le Centre)	Centre-droite
Porte-parole de gauche (paquet d'économies)	Parlementaire	PS/Les Verts	Gauche
Politologue (anonyme)	Chercheuse	Aucun	Neutre (incertain)
Markus Ritter	Conseiller national, président des agriculteurs	Le Centre	Centre
Corinne Winzenz	Rédactrice SRF au Palais fédéral	SRF	—
Alexandra Gubser	Correspondante SRF à Berlin	SRF	—
Adolf Muschg	Écrivain	Aucun (intellectuel de gauche)	Gauche-libéral

### Thème principal

Le Conseil fédéral rejette l'initiative de l'UDC contre une Suisse à 10 millions d'habitants et présente un paquet de mesures pour réguler l'immigration, qui est critiqué par les deux partis extrêmes.



## CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

### Faits durs — 9 techniques quantifiables et scientifiquement solides

#### 1. SÉLECTION DES EXPERTS

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

**Expert 1** : Corinne Winzenz, rédactrice SRF au Palais fédéral

Horodatage	03:41
Déclaration	"Il est clair aussi que le Conseil fédéral et toutes les forces favorables à l'Europe veulent absolument torpiller cette initiative de l'UDC, parce qu'elle met fondamentalement en danger le paquet de traités."
Évaluation	Rédactrice SRF, pas une experte externe ; utilise un langage évaluatif ("forces favorables à l'Europe") ; pas de conflits d'intérêts au sens classique, mais proximité institutionnelle avec le milieu du Palais fédéral.
Contre-voix manquante	Politologue indépendant avec une distance critique vis-à-vis des deux camps.

#### Vérification approfondie des sources :

(a) **FINANCEMENT** : SRF, service public, financé par Serafe. Conflit d'intérêts structurel : SRF fait partie de l'écosystème du Palais fédéral ; relations étroites avec les acteurs de Berne fédérale.

(b) **MANDAT** : Analyse journalistique — compatible avec l'analyse, mais pas avec un rôle d'expert neutre.

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Proximité institutionnelle avec Berne fédérale, pas de conflit financier direct

D2 Risque personnel : +1 — Risque professionnel en cas d'évaluations erronées

D3 Compétence : +1 — Journaliste au Palais fédéral, domaine de compétence approprié

D4 Cohérence des opinions : 0 — Non vérifiable

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — "forces favorables à l'Europe" est évaluatif, pas basé sur des données

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire (observatrice, pas une source primaire)

**TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

(c) **COMPÉTENCE** : L'évaluation est présentée comme une analyse journalistique, mais contient des jugements normatifs ("favorable à l'Europe" implique que l'UDC serait "hostile à l'Europe").

**Expert 2** : Politologue anonyme (initiative environnementale)

Horodatage	15:40
Déclaration	"En principe, le message et le problème abordé sont largement reconnus et acceptés, mais on peine avec la solution."
Évaluation	Non mentionnée nominalement, non identifiable. Aucune vérification possible.

#### Vérification approfondie des sources :

(a) **FINANCEMENT** : Inconnu — aucune indication sur l'institution ou le financement.



**(b) MANDAT** : Incertain — aucune indication sur l'axe de recherche.

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Non vérifiable

D2 Risque personnel : 0 — Non vérifiable

D3 Compétence : +1 — "Politologue" correspond au thème

D4 Cohérence des opinions : -2 — Non vérifiable, car anonyme

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Formulation objective

D6 Niveau de source : -2 — Aucune source primaire identifiable

**TOTAL : -2 → FEU DE SOURCE : JAUNE (de justesse)**

**(c) COMPÉTENCE** : L'anonymat empêche toute vérification des conflits d'intérêts. La déclaration est présentée comme une évaluation experte neutre, mais n'est pas vérifiable.

**Expert 3** : Alexandra Gubser, correspondante SRF à Berlin

<b>Horodatage</b>	09:26
<b>Déclaration</b>	"C'est une césure historique. Pour la première fois, ce pare-feu contre la droite tombe."
<b>Évaluation</b>	Correspondante SRF, pas une experte externe ; langage fortement évaluatif.

#### Vérification approfondie des sources :

**(a) FINANCEMENT** : SRF, service public.

**(b) MANDAT** : Analyse journalistique — pas un rôle d'expert neutre.

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Pas de conflit financier direct

D2 Risque personnel : +1 — Risque professionnel présent

D3 Compétence : +1 — Correspondante en Allemagne, domaine de compétence approprié

D4 Cohérence des opinions : 0 — Non vérifiable

D5 Émotionnalisation vs. données : -2 — "césure historique", "le pare-feu tombe" — fortement émotionnel, peu basé sur des données

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire

**TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**(c) COMPÉTENCE** : L'évaluation reprend sans esprit critique l'autorité interprétative du camp allemand de gauche (narratif du "pare-feu") et la présente comme une analyse journalistique.

*Groupes d'experts manquants :*

- Économiste indépendant spécialisé en migration (Suisse)
- Constitutionnaliste sur l'initiative de l'UDC
- Représentants des partenaires sociaux (employeurs ET syndicats) interrogés directement

#### Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Corinne Winzenz, rédactrice SRF au Palais fédéral	0	+1	+1	0	-1	0	+1	JAUNE
Politologue anonyme (initiative environnementale)	0	0	+1	-2	+1	-2	-2	JAUNE
Alexandra Gubser, correspondante SRF à Berlin	0	+1	+1	0	-2	0	0	JAUNE



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

Résumé :

Expert	Feu de source	Problème principal
Winzenz (SRF)	JAUNE	Langage évaluatif, proximité institutionnelle
Politologue anonyme	JAUNE	Anonymat, non vérifiable
Gubser (SRF)	JAUNE	Interprétation fortement émotionnalisée, reprise du narratif de gauche

Les trois "experts" sont internes à SRF ou anonymes — pas une seule voix experte externe et indépendante avec un profil vérifiable.



## 2. SÉLECTION DES SOURCES

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

### Source 1 : Conseil fédéral (Beat Jans)

#### Horodatage

01:43 — Déclaration : "Il faudrait s'attendre à ce que nous dénoncions la libre circulation des personnes et mettions ainsi fin à la voie bilatérale."

**(a) Financement** : Étatique — le Conseil fédéral est l'exécutif

**(b) Conflit d'intérêts structurel** : Le Conseil fédéral a un intérêt institutionnel à torpiller l'initiative (Bilatérales III, sa propre position de négociation). Son évaluation n'est pas neutre.

**(c) Contre-source manquante** : Experts juridiques indépendants sur la question de savoir si l'initiative conduirait nécessairement à la dénonciation de la libre circulation des personnes.

### Source 2 : GFS Berne (résultats de sondage)

#### Horodatage

16:49 — Déclaration : "L'institut de recherche GFS Berne a interrogé 15 996 ayants droit de vote entre le 15 et le 23 janvier, sur mandat de la SRG."

**(a) Financement** : Sur mandat de la SRG — c'est-à-dire que SRF rend compte d'un sondage commandé par sa propre organisation mère.

**(b) Conflit d'intérêts structurel** : La SRG comme commanditaire du sondage, SRF comme rapporteur — manque de distance. GFS Berne est méthodologiquement reconnu, mais la relation de mandat est pertinente.

**(c) Contre-source manquante** : Aucun sondage alternatif pour comparaison.

Vérification des rumeurs (points de pénalité) :

Rumeur 1 :

Horodatage : 04:04

Affirmation : "Il était aussi question à un moment d'une taxe sur l'immigration."

Marqueur verbal : "Il était aussi question à un moment" — passé indéfini, aucune source

Source primaire disponible : NON — point de pénalité (+1)

Rumeur 2 :

Horodatage : 04:11

Affirmation : "Et apparemment, comme presque en dernière minute, des allocations familiales plus élevées figuraient dans le paquet de mesures."

Marqueur verbal : "apparemment", "comme presque en dernière minute"

Source primaire disponible : NON — point de pénalité (+1)

Rumeur 3 :

Horodatage : 09:45

Affirmation : "Friedrich Merz prétend certes ne pas avoir cherché cette majorité avec l'AfD, mais il l'accepte délibérément."

Marqueur verbal : "accepte délibérément" — imputation d'une intention sans preuve

Source primaire disponible : NON — point de pénalité (+1)



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

Résumé : La sélection des sources est fortement dominée par des sources étatiques/institutionnelles (Conseil fédéral, sondage commandé par la SRG, rédacteurs SRF). Trois marqueurs de rumeurs sans source primaire augmentent le score. Les sources externes indépendantes font largement défaut.



### 3. RÉPARTITION DU TEMPS

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Temps de parole estimé (thème principal initiative UDC + Conseil fédéral, env. 00:00–06:17) :

- Position Conseil fédéral/Jans : env. 2:30 min. (40%) — reportage Christa Gall + citation Jans + analyse
- Corinne Winzenz (analyse SRF, tendanciellement pro-Conseil fédéral) : env. 2:00 min. (32%)
- Voix UDC : env. 0:20 min. (5%) — une courte citation
- Voix PS : env. 0:20 min. (5%) — une courte citation
- Voix bourgeoise (paquet d'économies) : env. 0:15 min. (4%)
- Voix de gauche (paquet d'économies) : env. 0:20 min. (5%)
- Présentateur/trice : env. 0:30 min. (8%)

Thème Allemagne (06:19–11:14) :

- Position Scholz/SPD : env. 0:45 min. (15%)
- Position Merz/CDU : env. 0:30 min. (10%)
- Habeck/Les Verts : env. 0:20 min. (7%)
- Weidel/AfD : env. 0:15 min. (5%)
- Alexandra Gubser (SRF, fortement anti-Merz) : env. 1:30 min. (30%)
- Kathrin Stefani (SRF) : env. 0:30 min. (10%)

Résumé : Sur le thème principal suisse, l'UDC en tant qu'initiatrice ne reçoit qu'environ 5% du temps de parole, tandis que le Conseil fédéral et l'analyse SRF occupent ensemble plus de 70%. Sur le thème allemand, la correspondante SRF domine avec une analyse fortement évaluative (30%), tandis que la position CDU/Merz reçoit nettement moins de place que le camp adverse.



#### 4. OMISSIONS (Omission sélective)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

##### Omission 1 :

###### Contexte

L'initiative de l'UDC a des justifications concrètes (pénurie de logements, surcharge des infrastructures, pression sur les salaires) qui ne sont pas présentées dans l'émission.

Pertinent à : 01:03–06:17 (ensemble du bloc sur l'initiative UDC)

###### Effet

L'initiative apparaît comme purement idéologique et xénophobe, et non comme une réaction à des problèmes sociaux réels. Les partisans ne sont pas entendus.

##### Omission 2 :

###### Contexte

La clause de sauvegarde que le Conseil fédéral a négociée avec l'UE n'est mentionnée que brièvement (05:39), sans expliquer ce qu'elle contient concrètement ni si elle répond aux préoccupations des partisans de l'initiative.

Pertinent à : 05:39 — "Le Conseil fédéral vient de la négocier en principe avec l'UE."

###### Effet

Les téléspectateurs ne peuvent pas juger si la clause de sauvegarde est un véritable compromis ou une concession symbolique.

##### Omission 3 :

###### Contexte

Sur le thème allemand, il n'est pas mentionné que la doctrine du "pare-feu" elle-même est controversée — qu'il existe des arguments de théorie démocratique selon lesquels les majorités parlementaires ne devraient pas être évaluées selon l'origine des voix.

Pertinent à : 09:17–11:14

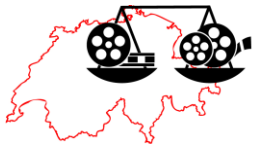
###### Effet

L'interprétation "transgression d'un tabou" est présentée comme un consensus, alors qu'il s'agit d'un jugement politique.

Résumé : Omission systématique de la perspective des partisans de l'initiative et de leurs justifications ; absence d'explication de la clause de sauvegarde ; sur le thème allemand, reprise unilatérale du narratif du "pare-feu" sans contre-perspective.

#### Voix manquantes

- Économiste/démographe : aurait apporté des chiffres objectifs sur l'évolution démographique, le marché du logement et la charge sur les infrastructures
- Association patronale (p. ex. economiesuisse) : aurait apporté la perspective sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les conséquences économiques d'une limitation
- Syndicat (p. ex. USS) : aurait abordé la problématique de la pression sur les salaires et les intérêts des travailleurs en matière d'immigration
- Constitutionnaliste : aurait évalué la faisabilité et les limites juridiques de l'initiative
- Population concernée (pénurie de logements) : aurait apporté des expériences concrètes du quotidien liées aux conséquences de l'immigration



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

- Représentant du PLR : aurait apporté la perspective économique libérale sur le contre-projet et la libre circulation des personnes
- Expert UE/diplomate : aurait évalué les conséquences pour les Bilatérales III du point de vue européen
- Représentant communal : aurait apporté la perspective communale sur les infrastructures, les écoles, le logement



## 5. MANIPULATION DES CHIFFRES

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

### Constat 1 :

**Horodatage** 01:31

Chiffre : "Environ 9 millions de personnes vivent en Suisse et elles sont toujours plus nombreuses."

Dimensions : (a) Valeur absolue ✓ — (b) Proportion X — (c) Tendance X (seulement qualitative "toujours plus")

**Contexte manquant**

À quelle vitesse la population croît-elle ? Quelle part est due à l'immigration par rapport à la croissance naturelle ? Quand la barre des 10 millions serait-elle atteinte ?

**Effet**

"Elles sont toujours plus nombreuses" crée un sentiment d'urgence sans mise en contexte objective.

### Constat 2 :

**Horodatage** 15:26–15:40

Chiffre : "61% des personnes interrogées disent plutôt ou certainement non. Seulement 37% disent plutôt ou certainement oui. Par rapport au premier sondage, le camp du non a progressé de 12 points de pourcentage."

Dimensions : (a) ✓ (b) ✓ (c) ✓ — les trois présentes

**Contexte manquant**

Aucune indication sur la date du premier sondage ; pas de comparaison avec d'autres initiatives à une phase similaire.

**Effet**

Dans l'ensemble objectif, mais comparaison historique manquante.

Résumé : Pas de manipulation grave des chiffres. Le constat 1 est légèrement problématique (affirmation qualitative de tendance sans données), le constat 2 est présenté de manière méthodologiquement correcte. Score modéré.



## 6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

8/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Association 1 :

**Horodatage** 00:25

**Citation** "Avec les voix de l'AfD."

Technique : Cette formulation apparaît comme une phrase autonome dans l'aperçu des thèmes — isolée, sans contexte. L'association CDU/Merz → AfD est établie comme première impression avant que le contenu ne soit expliqué.

**Effet** Merz est déjà associé à l'AfD dans l'annonce, avant que sa position ne soit présentée.

### Association 2 :

**Horodatage** 10:11

**Citation** "sinon pour valoriser l'extrême droite de l'AfD, dans les rangs de laquelle se trouvent manifestement des extrémistes de droite, un parti dont le cœur de métier est la xénophobie et l'exclusion."

Technique : Triple association : (1) Merz → valorisation de l'AfD, (2) AfD → extrémistes de droite, (3) AfD → xénophobie. Cette chaîne est présentée par la correspondante SRF comme une analyse.

**Effet** Merz est indirectement associé à l'extrémisme de droite et à la xénophobie, sans que cela soit explicitement affirmé.

Chaîne d'association : Merz (CDU) → majorité AfD → "extrême droite" → "extrémistes de droite" → "xénophobie"

Pour l'AfD en tant que parti cadré :

VÉRIFICATION DES SOURCES :

- L'AfD travaille-t-elle avec des sources primaires vérifiables ? — Partiellement OUI (propositions parlementaires, programmes électoraux)
- Ses affirmations centrales sont-elles falsifiables ? — OUI (chiffres de migration, statistiques criminelles sont vérifiables)

MATRICE DE RISQUE :

- Que perd l'AfD par sa position ? Capacité de coalition, acceptation sociale, réputation internationale
- Que gagne-t-elle ? Des voix d'électeurs dans le spectre de droite
- Net : Risque institutionnel considérable

TONALITÉ de la représentation dans l'émission : Émotionnellement apocalyptique ("cœur de métier xénophobie") — pas d'analyse objective des positions de l'AfD

CATÉGORIE DE RÉSULTAT : L'émission traite l'AfD comme une catégorie C (équivalent idéologue conspirationniste), sans appliquer les critères de catégorisation. Le cadrage par l'émission n'est pas une preuve de cette classification.

### Association 3 :

**Horodatage** 07:12



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

**Citation**

*"Ils acceptent ouvertement le soutien de l'AfD pour leurs propositions illégales."*

Technique : La déclaration de Scholz est citée sans coupure et sans commentaire — "illégal" est une affirmation politique, pas une constatation juridique. L'émission reprend ce cadrage sans mise en contexte.

**Effet**

Les propositions de Merz sont qualifiées d'"illégales" — une affirmation qui n'est pas étayée par un jugement de tribunal.

*Résumé :*

Acteurs/Parti	Catégorie	Justification
AfD	B (cas limite)	Parti parlementaire avec des positions vérifiables ; "cœur de métier xénophobie" est un jugement de valeur, pas une analyse
Merz/CDU	B (cas limite)	Chaîne d'association vers l'AfD sans justification objective de l'assimilation

Score 8/10 en raison d'une chaîne d'association systématique, répétée plusieurs fois dans le bloc Allemagne.



## 7. TIMING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 :

Position : 00:25 (début — aperçu des thèmes)

Contenu : "Avec les voix de l'AfD." — phrase isolée comme teaser

#### Effet de timing

L'association CDU → AfD est établie comme toute première impression sur le thème allemand, avant même que le contenu ou le contexte ne soient expliqués. Effet d'amorçage : les téléspectateurs traitent toutes les informations suivantes à travers ce filtre.

### Constat 2 :

Position : 10:11 (fin du bloc Allemagne)

Contenu : "sinon pour valoriser l'extrême droite de l'AfD, dans les rangs de laquelle se trouvent manifestement des extrémistes de droite, un parti dont le cœur de métier est la xénophobie et l'exclusion."

#### Effet de timing

Le bloc se termine par la caractérisation négative la plus forte — "effet de récence" : la dernière information reste la plus présente en mémoire. La perte de crédibilité de Merz (10:51) a le dernier mot.

### Constat 3 :

Position : 01:17 (tôt dans le thème principal)

Contenu : "L'initiative met en danger selon le Conseil fédéral la prospérité, le développement économique et aussi la sécurité en Suisse."

#### Effet de timing

Le rejet du Conseil fédéral avec un cadrage négatif maximal ("met en danger la prospérité, la sécurité") est posé comme première déclaration de fond — avant même que les arguments de l'UDC en faveur de l'initiative ne soient mentionnés.

Résumé : Amorçage systématique par un cadrage négatif au début (menace pour la prospérité, association AfD) et effet de récence à la fin (Merz perd en crédibilité, AfD comme parti de la xénophobie). Le timing sert à renforcer le message global.



## 8. INDIGNATION SÉLECTIVE

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

*Principe méthodologique K11+K8 : documenter l'événement déclencheur — l'asymétrie n'est démontrable qu'en présence d'un déclencheur comparable sans réaction analogue.*

### Constat 1 :

**Horodatage** 09:33–10:23

Événement déclencheur : CDU/Merz laisse passer un vote avec les voix de l'AfD (majorité parlementaire pour une motion sur la migration)

Réaction : "C'est une césure historique. Pour la première fois, ce pare-feu contre la droite tombe. [...] Aujourd'hui, Merz a trahi sa parole. Il perd ainsi en crédibilité."

### Comparaison

Événement analogue — PS/Les Verts votent régulièrement avec des groupes d'extrême gauche ou acceptent le soutien d'organisations démocratiquement contestées. Aucun cadrage d'indignation comparable dans l'émission.

Asymétrie : Démontrable — La collaboration avec l'AfD est cadrée comme une "césure historique" et une "transgression d'un tabou" ; des coopérations comparables du côté gauche ne sont pas abordées dans l'émission et ne seraient pas non plus cadrées ainsi selon la logique de l'émission.

Degré d'indignation : 4/5 — Répété, marqué ("césure historique", "parole trahie", "crédibilité perdue")

Sélectivité : 4/5 — Dirigé exclusivement contre Merz/CDU ; les propres problèmes de crédibilité de Scholz (rupture de la coalition, promesses électorales) ne sont pas abordés

### Constat 2 :

**Horodatage** 02:19

Événement déclencheur : L'UDC critique les mesures du Conseil fédéral comme un "exercice d'alibi"

Réaction : La citation est restituée de manière neutre, sans indignation de la journaliste

### Comparaison

La critique du PS (02:41) est également restituée de manière neutre

Asymétrie : Non démontrable — les deux critiques partisans sont traitées de manière similaire

Résumé : Indignation sélective claire dans le bloc Allemagne : la collaboration de Merz avec l'AfD est cadrée avec une indignation morale ("transgression d'un tabou", "parole trahie"), tandis que des compromis politiques comparables d'autres partis ne sont pas abordés. Dans le bloc suisse, l'indignation est moins prononcée.



## 9. EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — vue d'ensemble)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Constat 1 :

**Horodatage** 01:03–06:17

Perspective manquante : Arguments des partisans de l'initiative (pénurie de logements, surcharge des infrastructures, pression sur les salaires)

Pertinence : L'initiative UDC est soutenue par 27.9% des électeurs ; ses justifications sont socialement pertinentes

Impact : L'initiative apparaît comme purement idéologique, et non comme une réaction à des problèmes réels ; les partisans ne sont pas représentés

### Constat 2 :

**Horodatage** 09:17–11:14

Perspective manquante : Arguments de théorie démocratique en faveur des majorités parlementaires indépendamment de l'origine des voix ; propre justification de Merz pour sa stratégie

Pertinence : La question de savoir si les majorités parlementaires peuvent être évaluées selon l'origine des voix est un débat fondamental de théorie démocratique

Impact : La doctrine du "pare-feu" est présentée comme un consensus incontesté ; les contre-positions font défaut

### Constat 3 :

**Horodatage** 12:05–14:05 (paquet d'économies)

Perspective manquante : Effets concrets des mesures d'économies sur différents groupes de population ; économistes indépendants pour la mise en contexte

Pertinence : Des économies de 2.7–3.6 milliards de francs concernent une large population

Impact : Le débat reste limité aux réactions politiques, sans mise en contexte objective des mesures

Résumé : L'émission est incomplète sur les trois thèmes principaux (initiative UDC, Bundestag, paquet d'économies) : les perspectives des partisans font défaut, les contre-positions de théorie démocratique ne sont pas présentées, et la mise en contexte objective par des experts indépendants est absente.

L'initiative de l'UDC "Pas de Suisse à 10 millions" exige que la population suisse ne dépasse pas la barre des 10 millions d'ici 2050 et oblige le Conseil fédéral à prendre les mesures correspondantes — ce qui nécessiterait de facto la dénonciation de la libre circulation des personnes avec l'UE. Le Conseil fédéral se trouve entre la pression de l'UDC (plus grand parti, 27.9% des électeurs) et l'intérêt pour les Bilatérales III, qui viennent d'être renégociées. Le thème touche à des questions fondamentales : souveraineté vs. intégration économique, évolution démographique, marché du travail, marché du logement, systèmes sociaux.

#### *Part des perspectives couvertes*

*Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).*

**[A] Conseil fédéral** : Rejet de l'initiative, paquet de mesures

**[B] UDC** : Justification de l'initiative, critique des mesures comme insuffisantes



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

- [C] **PS/Gauche** : Rejet de l'initiative, critique des mesures comme mal orientées  
[D] **PLR/Le Centre** : Réflexions sur un contre-projet, perspective économique  
[E] **Associations économiques/employeurs** : Effets sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée  
[F] **Syndicats** : Effets sur la pression salariale, droits des travailleurs  
[G] **Démographes/économistes** : Mise en contexte objective de l'évolution démographique  
[H] **Population concernée** : Pénurie de logements, surcharge des infrastructures  
[I] **Perspective UE** : Que signifie l'initiative pour les Bilatérales III ?  
[J] **Constitutionnalistes** : L'initiative est-elle réalisable ? Limites juridiques ?

#### [A] TRAITÉ

Horodatage : 01:43 — Citation : "Il faudrait s'attendre à ce que nous dénoncions la libre circulation des personnes et mettions ainsi fin à la voie bilatérale." — Évaluation : Position du Conseil fédéral présentée de manière complète et prominente.

#### [B] ESQUISSE

Horodatage : 02:19 — Citation : "Ce qu'il a annoncé aujourd'hui, M. Jans, est un exercice d'alibi." — Évaluation : La critique de l'UDC sur les mesures est reflétée, mais les arguments centraux en faveur de l'initiative elle-même (pourquoi 10 millions seraient-ils problématiques ?) ne sont pas développés de manière autonome.

#### [C] TRAITÉ

Horodatage : 02:41 — Citation : "Je suis heureux que le Conseil fédéral combatte clairement cette initiative." — Évaluation : Position du PS correctement présentée, y compris la critique des mesures d'accompagnement.

#### [D] ESQUISSE

Horodatage : 05:29 — Citation : "Au Centre et au PLR, il existe d'une part des plans pour un véritable contre-projet." — Évaluation : Mentionné seulement en marge, aucune voix autonome du PLR ou du Centre.

#### [E] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Les employeurs/associations économiques ne s'expriment pas, alors que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est centrale dans le débat.

#### [F] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La perspective syndicale sur la pression salariale due à l'immigration fait totalement défaut.

#### [G] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun démographe, aucun économiste pour une mise en contexte objective de l'évolution démographique et de ses conséquences.

#### [H] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La population concernée (pénurie de logements, infrastructures) ne s'exprime pas, alors qu'il s'agit de la motivation centrale de nombreux partisans de l'initiative.

#### [I] ESQUISSE

Horodatage : 05:12 — Citation : "parce qu'elle met fondamentalement en danger le paquet de traités que l'on vient de négocier avec l'UE." — Évaluation : La dimension UE est mentionnée, mais pas approfondie.

#### [J] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun constitutionnaliste sur la question de la faisabilité de l'initiative.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

#### Score d'exhaustivité : 4/10

---

**Justification** : Sur 10 perspectives pertinentes, seulement 3 sont traitées complètement (A, B partiellement, C), 3 esquissées (B, D, I) et 4 complètement omises (E, F, G, H, J). L'émission se concentre sur la réaction politique au niveau fédéral et néglige la profondeur sociale et économique du thème. Particulièrement frappant : la perspective de la population — c'est-à-dire celle qui pourrait soutenir l'initiative — fait totalement défaut.



## Faits mous — 6 techniques qualitatives

### 10. CADRAGE (définir le cadre)

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

#### Constat 1 :

Horodatage	01:17
Citation	<i>"L'initiative met en danger selon le Conseil fédéral la prospérité, le développement économique et aussi la sécurité en Suisse."</i>
Manipulation	Le rejet du Conseil fédéral est cadré avec trois négatifs maximaux (prospérité, développement, sécurité) — et cela comme première déclaration de fond sur l'initiative. "Selon le Conseil fédéral" est formellement correct, mais le choix de cette formulation comme entrée en matière fixe le cadre.
Pourquoi problématique	Les téléspectateurs traitent toutes les informations suivantes à travers le filtre "initiative = danger". La justification de l'UDC pour l'initiative ne vient qu'ensuite et reçoit moins de place.

#### Constat 2 :

Horodatage	05:05
Citation	<i>"le Conseil fédéral et toutes les forces favorables à l'Europe veulent absolument torpiller cette initiative de l'UDC"</i>
Manipulation	"Favorable à l'Europe" comme autodescription du camp anti-initiative implique que l'UDC est "hostile à l'Europe". Ce jugement de valeur est présenté par la rédactrice SRF comme une analyse neutre.
Pourquoi problématique	L'UDC ne se décrit pas elle-même comme "hostile à l'Europe", mais comme orientée vers la souveraineté. La reprise du cadrage adverse par la journaliste constitue un biais.

#### Constat 3 :

Horodatage	09:17
Citation	<i>"Pour la première fois depuis la fondation de la République, une motion est adoptée au parlement allemand avec l'aide des voix de l'extrême droite de l'AfD."</i>
Manipulation	"Extrême droite" est un jugement politique, pas une description neutre. "Depuis la fondation de la République" est historiquement imprécis (la République fédérale a une histoire complexe de majorités parlementaires). Le cadrage "transgression d'un tabou" reprend l'autorité interprétative du camp allemand de gauche.
Pourquoi problématique	L'AfD est un parti démocratiquement élu avec plus de 20% des voix. "Extrême droite" comme désignation standard est un jugement de valeur présenté comme un fait.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

Résumé : Cadrage systématique dans deux directions : l'initiative UDC comme menace (prospérité, sécurité), CDU/Merz comme transgresseur de tabou (pare-feu, crédibilité). Les deux cadrages reprennent l'autorité interprétative du camp de gauche/du Conseil fédéral.



## 11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Constat 1 :

Horodatage	05:05
Citation	"forces favorables à l'Europe"
Manipulation	Charge normative — "favorable" implique positif ; le camp adverse est implicitement marqué comme "hostile à l'Europe".
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : "forces qui veulent maintenir les bilatérales" ou "partis orientés vers l'UE"

### Constat 2 :

Horodatage	10:18
Citation	"un parti dont le cœur de métier est la xénophobie et l'exclusion"
Manipulation	"Cœur de métier" est un terme économique utilisé ici pour caractériser un parti démocratique — implique que la xénophobie est l'objectif principal de l'AfD.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : "un parti qui défend une politique migratoire restrictive" ou "qui est classé en partie comme extrémiste de droite par l'Office de protection de la Constitution" (avec indication de source)

### Constat 3 :

Horodatage	09:35
Citation	"Pour la première fois, ce pare-feu contre la droite tombe."
Manipulation	"Pare-feu" est un terme politique militant du camp allemand de gauche, repris par SRF comme terme neutre. "Contre la droite" implique que "la droite" doit par essence être combattue.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : "Pour la première fois, une motion a été adoptée avec les voix de l'AfD" — sans le cadrage normatif du "pare-feu"

Résumé : Reprise cohérente de termes militants politiques du camp de gauche ("favorable à l'Europe", "pare-feu contre la droite", "cœur de métier xénophobie") comme langage journalistique prétendument neutre. Il s'agit d'un biais linguistique structurel.



## 12. COMPORTEMENT DE MODÉRATION

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

*Principe méthodologique K11+K8 : documenter l'événement déclencheur.*

### Constat 1 :

**Horodatage** 03:41

Événement déclencheur : Le présentateur demande à Corinne Winzenz d'évaluer les mesures du Conseil fédéral

**Citation (présentateur)** *"Comment faut-il évaluer ce que le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui ?"*

**Comparaison** Aucune question d'évaluation ouverte comparable adressée à une voix proche de l'UDC

Asymétrie : Partiellement démontrable — la question est formulée de manière ouverte et neutre ; l'asymétrie réside dans le fait que seule une rédactrice SRF (et non une voix UDC) est invitée à évaluer.

### Constat 2 :

**Horodatage** 09:26

Événement déclencheur : Le présentateur demande à Alexandra Gubser la signification de la "transgression du tabou"

**Citation (présentateur)** *"Alexandra Gubser à Berlin. Que signifie cette transgression du tabou ?"*

**Comparaison** La question contient déjà le jugement de valeur "transgression du tabou" — le présentateur reprend le cadrage avant même que la correspondante ne réponde.

Asymétrie : Démontrable — la question n'est pas neutre ("Que s'est-il passé ?"), mais présuppose un jugement de valeur ("transgression du tabou"). Une question évaluative comparable adressée à une voix conservatrice fait défaut.

Résumé : Le comportement de modération est dans l'ensemble peu remarquable, mais la question "Que signifie cette transgression du tabou ?" (09:26) est un cas clair de cadrage par le présentateur lui-même — le jugement de valeur est intégré dans la question avant que la réponse ne vienne.



### 13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

#### Asymétrie 1 :

À Corinne  
Winzenz (SRF),  
03

41 : "Comment faut-il évaluer ce que le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui ?" — ouverte, invitante

Au porte-  
parole UDC

Pas d'interview direct, seulement une citation de conférence de presse (02:19)

Comparaison

L'UDC ne reçoit pas de question d'interview directe ; sa position n'est intégrée que comme citation de réaction. La rédactrice SRF reçoit une question d'évaluation ouverte.

#### Asymétrie 2 :

À Alexandra  
Gubser (SRF),  
09

26 : "Que signifie cette transgression du tabou ?" — présuppose un jugement de valeur

À CDU/Merz

Pas d'interview direct ; position de Merz seulement par citation parlementaire (07:50)

Comparaison

Merz n'a pas la possibilité d'expliquer directement sa stratégie. La correspondante SRF reçoit une question qui cadre déjà sa position négativement.

Résumé : Asymétrie systématique : les positions conservatrices (UDC, CDU/Merz) sont présentées par des citations de conférences de presse, tandis que les propres rédacteurs SRF sont invités avec des questions d'évaluation ouvertes — et ces évaluations tombent systématiquement contre le camp conservateur.



## 14. FAUSSE BALANCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 :

**Horodatage** 02:13–03:06

Construction : "L'UDC critique, ces mesures n'auraient aucun effet contre l'immigration. [...] Mais le PS n'est pas non plus satisfait. [...] Le Conseil fédéral a en revanche souligné que les propositions seraient soutenues par tous les partenaires sociaux."

### Analyse

En apparence, cela semble équilibré (l'UDC critique, le PS critique, le Conseil fédéral défend). En réalité, il s'agit d'une fausse balance : l'UDC et le PS critiquent depuis des directions opposées, mais le Conseil fédéral a le dernier mot avec une déclaration positive ("propositions concrètes, réalisables, largement soutenues"). L'assimilation des critiques de l'UDC et du PS masque le fait que l'UDC, en tant qu'initiatrice, joue un rôle structurellement différent.

Résumé : Fausse balance modérée : l'assimilation des critiques de l'UDC et du PS ("les deux insatisfaits") suggère un équilibre, mais masque la signification politique différente des critiques. Score faible, car le schéma n'est pas dominant.



## 15. AGENDA-SETTING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 :

Élément d'agenda établi : L'initiative UDC est avant tout un problème pour les bilatérales — et non une réponse démocratique légitime à la croissance démographique.

#### Horodatage

01:39 — Preuve : "Car une acceptation met en danger la voie bilatérale avec l'UE."

Agenda alternatif : L'initiative pourrait aussi être cadrée comme une réaction démocratique à la pénurie de logements, à la surcharge des infrastructures et à la pression sur les salaires — cet agenda n'apparaît pas.

### Constat 2 :

Élément d'agenda établi : La collaboration avec l'AfD est en soi une "transgression d'un tabou" — et non une question de théorie démocratique.

#### Horodatage

09:17 — Preuve : "Pour la première fois depuis la fondation de la République, une motion est adoptée au parlement allemand avec l'aide des voix de l'extrême droite de l'AfD."

Agenda alternatif : La question de savoir si les majorités parlementaires peuvent être évaluées selon l'origine des voix, ou si le contenu de la motion est objectivement justifié, n'est pas mise à l'agenda.

Résumé : Deux mises à l'agenda dominantes : (1) initiative UDC = danger pour les bilatérales (et non : réponse démocratique à la croissance démographique) ; (2) majorité AfD = transgression d'un tabou (et non : question de théorie démocratique). Les deux mises à l'agenda favorisent le camp de gauche/du Conseil fédéral.



## CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

### Résultats

- SCORE FAITS DURS (moyenne critères 1-9) : 5.7 / 10
- SCORE FAITS MOUS (moyenne critères 10-15) : 5.2 / 10

### Techniques dominantes

- 1. Guilt by Association (score 8)** : La chaîne d'association Merz→AfD→"extrême droite"→"extrémistes de droite"→"cœur de métier xénophobie" est présentée par la correspondante SRF comme une analyse journalistique, mais constitue un jugement politique. Cette technique est particulièrement efficace parce qu'elle n'affirme pas explicitement que Merz est d'extrême droite, mais établit l'association par proximité.
- 2. Cadrage (score 7)** : Deux cadrages parallèles dominant l'émission : l'initiative UDC est cadrée comme une menace pour la prospérité et la sécurité (perspective du Conseil fédéral), et la stratégie CDU/Merz est cadrée comme une "transgression d'un tabou" et une "césure historique" (narratif allemand de gauche). Les deux cadrages sont présentés comme une mise en contexte journalistique neutre.
- 3. Choix des mots (score 7)** : Des termes militants politiques du camp de gauche ("favorable à l'Europe", "pare-feu contre la droite", "cœur de métier xénophobie") sont utilisés comme langage journalistique neutre, sans que la charge normative de ces termes ne soit thématisée.

### Messages clés de l'émission

**MESSAGE 1 (CONTENU)** : "L'initiative UDC est un danger pour la prospérité et les relations bilatérales — le Conseil fédéral a raison de la rejeter."

**Technique** : Cadrage + timing — rejet du Conseil fédéral avec des négatifs maximaux comme première déclaration ; les arguments de l'UDC en faveur de l'initiative ne sont pas développés de manière autonome.

Preuves : 01:17, 01:39, 05:05

**MESSAGE 2 (PERSONNEL)** : "Friedrich Merz a trahi sa parole, perdu en crédibilité et endommagé la démocratie."

**Technique** : Guilt by Association + indignation sélective + choix des mots — "césure historique", "parole trahie", "crédibilité perdue" comme conclusion analytique de la correspondante SRF.

Preuves : 09:33, 10:48, 10:51

**MESSAGE 3 (SOCIÉTAL)** : "Quiconque collabore avec l'AfD normalise l'extrémisme de droite et la xénophobie."

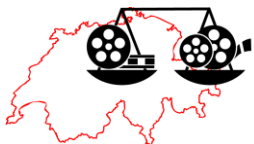
**Technique** : Chaîne d'association + agenda-setting — "le pare-feu tombe", "cœur de métier xénophobie", "transgression d'un tabou" comme avertissement sociétal.

Preuves : 09:35, 10:11, 10:18

Justification : Le score global de 5.5/10 correspond à un parti pris clair. L'émission viole l'art. 4 LRTV dans plusieurs dimensions : l'initiative UDC est traitée sans présentation autonome des arguments des partisans ; sur le thème allemand, l'autorité interprétative du camp allemand de gauche est reprise sans esprit critique ; des termes militants politiques sont utilisés comme langage neutre. Le parti pris n'est pas fortuit, mais révèle un schéma cohérent : les positions conservatrices sont cadrées comme une menace, les positions progressistes comme un centre raisonnable. Cela correspond à un déséquilibre structurel qui se situe juste en dessous du seuil du "déséquilibre systématique".

### CONCLUSION

Le SRF Tagesschau du 29 janvier 2025 présente un parti pris clair qui touche à l'art. 4 LRTV sur plusieurs points. Sur le thème principal de l'initiative UDC, le plus grand parti de Suisse (27.9% des électeurs), en tant qu'initiateur du thème principal, ne reçoit qu'environ 5% du temps de parole, tandis que le Conseil fédéral et l'analyse propre à SRF occupent plus de 70% ; les justifications des partisans de l'initiative ne sont pas présentées. Sur le thème allemand, la correspondante SRF reprend sans esprit critique l'autorité interprétative du camp allemand de gauche ("pare-feu", "césure historique", "cœur de métier xénophobie") et présente ces jugements politiques comme une analyse journalistique. L'utilisation cohérente de termes militants politiques du camp de gauche comme langage prétendument neutre ("favorable à l'Europe", "transgression d'un tabou") constitue un biais linguistique structurel qui nuit à la



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

présentation objective au sens de l'art. 4 al. 2 LRTV. L'émission n'est pas grossièrement manipulatrice, mais présente un schéma cohérent qui cadre les positions conservatrices comme une menace et les positions progressistes comme un centre raisonnable — ce qui contredit l'obligation d'objectivité et l'obligation de pluralisme de la LRTV.



## ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

### Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	6	●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	5	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS	5	●●●
4	OMISSIONS (Omission sélective)	6	●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	3	●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)	8	●●●●
7	TIMING	6	●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	6	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — vue d'ensemble)	6	●●●
10	CADRAGE (définir le cadre)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	7	●●●●
12	COMPORTEMENT DE MODÉRATION	3	●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	5	●●●
14	FAUSSE BALANCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	6	●●●

#### SCORE FAITS DURS (1-8)

**5.7/10**

*Déséquilibre considérable*

#### SCORE FAITS MOUS (9-14)

**5.2/10**

*Déséquilibre considérable*

#### SCORE GLOBAL

**5.5/10**

*Déséquilibre considérable*

*Moyenne des faits durs et des faits mous*



## LÉGENDE — Signification des scores

### Scores individuels par critère (0–10)

<b>0</b>	<b>Aucun constat</b>	Aucune anomalie pertinente constatée.
<b>1–2</b>	<b>Constat faible</b>	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
<b>3–4</b>	<b>Constat léger à modéré</b>	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
<b>5</b>	<b>Constat modéré avec pertinence de l'effet</b>	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
<b>6</b>	<b>Constat considérable (seuil)</b>	Les scores à partir de 6 sont signalés comme des "constats considérables".
<b>7</b>	<b>Constat considérable</b>	Déséquilibre clair et bien documenté avec une pertinence de l'effet marquée.
<b>8–9</b>	<b>Constat grave</b>	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels documentables dans ce critère.
<b>10</b>	<b>Degré maximal</b>	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

### Indice d'écart agrégé — plages d'interprétation

<b>0.0 – 2.5</b>	<b>Sans anomalie</b>	Aucun schéma substantiel identifiable ; l'émission correspond à l'obligation d'objectivité.
<b>2.6 – 4.0</b>	<b>Léger déséquilibre</b>	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
<b>4.1 – 6.0</b>	<b>Déséquilibre considérable</b>	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
<b>6.1 – 8.0</b>	<b>Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé</b>	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
<b>8.1 – 10</b>	<b>Parti pris systémique fondamental. Degré de biais très élevé</b>	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

### Biais partisan (-5 à +5)

<b>-5 à -3</b>	<b>Fortement désavantagé</b>	Le parti est nettement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
<b>-2 à -1</b>	<b>Légèrement désavantagé</b>	Désavantage perceptible, mais faible.
<b>0</b>	<b>Neutre</b>	Aucune faveur ou désavantage constatable.
<b>+1 à +2</b>	<b>Légèrement favorisé</b>	Faveur perceptible, mais faible.
<b>+3 à +5</b>	<b>Fortement favorisé</b>	Le parti est nettement avantagé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



## CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (Art. 4 LRTV)

### Évaluation selon l'art. 4 LRTV

#### Violation 1 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation objective)

État de fait : L'initiative UDC est traitée sans présentation autonome des arguments des partisans ; les justifications de l'initiative (pénurie de logements, surcharge des infrastructures, pression sur les salaires) ne sont pas présentées.

Preuve : Horodatage 01:03–06:17 — L'initiative est cadrée exclusivement à travers le prisme du rejet du Conseil fédéral (01:17 : "L'initiative met en danger selon le Conseil fédéral la prospérité, le développement économique et aussi la sécurité en Suisse.") ; les arguments de l'UDC en faveur de l'initiative elle-même font défaut.

Évaluation : L'art. 4 al. 2 LRTV exige que les faits et événements soient présentés de manière objective. Une présentation objective d'une initiative populaire requiert que les arguments des deux côtés — partisans et opposants — soient présentés. La présentation unilatérale des arguments de rejet sans perspective autonome des partisans viole cette obligation.

#### Violation 2 :

Norme : Art. 4 al. 4 LRTV (pluralisme des opinions sur les sujets controversés)

État de fait : Sur le thème allemand, l'autorité interprétative du camp allemand de gauche ("pare-feu", "transgression d'un tabou", "césure historique") est présentée comme une analyse journalistique, sans que la contre-perspective (arguments de théorie démocratique en faveur des majorités parlementaires indépendamment de l'origine des voix) ne soit présentée.

Preuve : Horodatage 09:17–11:14 — "Pour la première fois depuis la fondation de la République, une motion est adoptée au parlement allemand avec l'aide des voix de l'extrême droite de l'AfD." (09:17) ; "Aujourd'hui, Merz a trahi sa parole." (10:48)

Évaluation : L'art. 4 al. 4 LRTV exige, sur les sujets controversés, la présentation de différentes opinions. La question de savoir si les majorités parlementaires peuvent être évaluées selon l'origine des voix est une question controversée de théorie démocratique. La présentation unilatérale comme "transgression d'un tabou" sans contre-perspective viole l'obligation de pluralisme.

#### Violation 3 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation objective) en relation avec l'art. 4 al. 4 LRTV

État de fait : Des termes militants politiques du camp de gauche ("forces favorables à l'Europe", "cœur de métier xénophobie") sont utilisés comme langage journalistique neutre.

Preuve : Horodatage 05:05 — "le Conseil fédéral et toutes les forces favorables à l'Europe" ; horodatage 10:18 — "un parti dont le cœur de métier est la xénophobie et l'exclusion"

Évaluation : La présentation objective exige un langage neutre. L'utilisation de termes militants d'un camp politique comme description prétendument neutre viole l'obligation d'objectivité. "Favorable à l'Europe" est un jugement normatif, pas une description neutre ; "cœur de métier xénophobie" est une caractérisation politique, pas une mise en contexte objective.

### Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions : obligation d'objectivité (présentation unilatérale de l'initiative UDC sans arguments des partisans), obligation de pluralisme (interprétation unilatérale du vote du Bundestag sans contre-perspective de théorie démocratique) et obligation linguistique (utilisation de termes militants politiques comme langage neutre). Les violations ne sont pas d'une gravité telle qu'elles fonderaient une plainte auprès de l'OFCOM avec une forte probabilité de succès, car elles se situent dans la zone frontière entre liberté rédactionnelle et obligation d'objectivité. Elles révèlent néanmoins un schéma cohérent qui, dans une appréciation globale de plusieurs émissions, pourrait être qualifié de déséquilibre systématique. Pour une plainte juridiquement solide selon l'art. 4



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

LRTV, le bloc Allemagne (critères 6, 8, 10, 11) serait le plus solide, car c'est là que le parti pris est le plus clairement documentable.



## CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

GFS Berne (institut de sondage)

**1. FINANCEMENT** : GFS Berne est un institut de recherche privé ; le sondage cité a été réalisé sur mandat de la SRG. SRF fait partie de la SRG. La relation de mandat SRG→GFS Berne→couverture SRF constitue une constellation d'intérêts pertinente.

**2. MANDAT** : GFS Berne a un mandat de recherche d'opinion — compatible avec une enquête neutre. La méthodologie (15 996 personnes interrogées, ±2.8%) est indiquée de manière transparente et correcte.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : GFS Berne a un intérêt institutionnel au maintien de la relation de mandat avec la SRG. Cela pourrait théoriquement influencer la formulation des questions, mais n'est pas démontrable.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Commanditaire SRG, rapporteur SRF (même organisation)

D2 Risque personnel : +1 — Risque de réputation en cas d'erreurs méthodologiques

D3 Compétence : +2 — Institut de recherche d'opinion reconnu, domaine de compétence approprié

D4 Cohérence des opinions : +1 — GFS Berne a une cohérence méthodologique de longue date

D5 Émotionnalisation vs. données : +2 — Purement basé sur des données

D6 Niveau de source : +2 — Enquête primaire

**TOTAL : +7 → FEU DE SOURCE : VERT**

**5. CONTRE-VOIX** : Aucun sondage alternatif cité. Méthodologiquement, une comparaison avec d'autres instituts serait souhaitable, mais n'est pas impérative pour une émission de Tagesschau.

Conclusion GFS Berne : Méthodologiquement solide (VERT), mais la relation de mandat SRG→GFS Berne→couverture SRF devrait être rendue transparente. Cela est fait correctement dans l'émission (16:49 : "sur mandat de la SRG").

Politologue anonyme (initiative environnementale)

**1. FINANCEMENT** : Inconnu — aucune indication sur l'institution ou le financement.

**2. MANDAT** : Incertain — aucune indication sur l'axe de recherche ou l'appartenance institutionnelle.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Non vérifiable.

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Non vérifiable

D2 Risque personnel : 0 — Non vérifiable (anonyme)

D3 Compétence : +1 — "Politologue" correspond au thème

D4 Cohérence des opinions : -2 — Non vérifiable (anonyme)

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Formulation objective

D6 Niveau de source : -2 — Aucune source primaire identifiable

**TOTAL : -2 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**5. CONTRE-VOIX** : Aucune perspective experte alternative sur l'initiative environnementale citée.

Conclusion politologue anonyme : JAUNE — L'anonymat empêche toute vérification. La déclaration est objective et non problématique, mais l'absence d'identification viole les standards de transparence journalistique. "Reconnu" n'est pas une qualification objective — c'est une attribution sociale qui doit elle-même être questionnée.

### Classification juridique et méthodologique

#### Pas un jugement de fait

Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait sur des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.

#### Pas un jugement juridique

L'indice d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

**Pas de preuve de causalité**

Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des thèmes, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.

**Pas un jugement d'intention**

L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne fait aucune déclaration sur les motifs ou les objectifs stratégiques.

**Instrument de comparaison heuristique**

L'indice sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métrique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



## ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

### Base légale Suisse — SRG SSR

---

#### Loi

---

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

#### Articles pertinents

---

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoires, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas mettre en danger les mœurs publiques, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et événements de manière objective, de sorte que le public puisse se forger sa propre opinion. Les opinions et commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (obligation de pluralisme).

#### Obligations essentielles

---

- 1. Objectivité** : Présentation objective des faits et événements
- 2. Pluralisme des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

#### Autorité de surveillance

---

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

#### Procédure de plainte

---

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



## ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

### Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

### Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

*David Schläpfer — ORCID: 0009-0000-5671-9266*

SVFAB — Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung | Postfach, 8021 Zürich 1 | [www.svfab.ch](http://www.svfab.ch) | [kontakt@svfab.ch](mailto:kontakt@svfab.ch) | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

## Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire réaliser sur des émissions de votre choix (nous le facturons).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

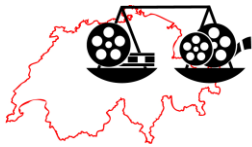
### Contact et informations complémentaires :

[www.SVFAB.ch](http://www.SVFAB.ch) | [Kontakt@SVFAB.ch](mailto:Kontakt@SVFAB.ch)

**Coordonnées bancaires** : PostFinance – POFICHBE

**IBAN** : CH32 0900 0000 1675 6251 1

**Destinataire** : SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

**Vous obtenez les livres suivants auprès du SVFAB**

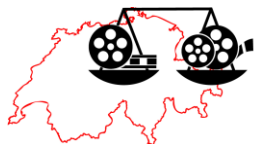
Commandes via [www.svfab.ch](http://www.svfab.ch) ou [kontakt@svfab.ch](mailto:kontakt@svfab.ch)



**Couverture médiatique déséquilibrée** est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, suppression du contexte et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. De plus, on peut reconnaître où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie. En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**. Également disponible en **livre audio**.



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario. Qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui sont mal coupées. Des déclarations justes qui atterrissent dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui sont cadrées comme des aveux. Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview. Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner. En A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés.



**Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung**  
**Association suisse pour une information équilibrée**  
**Associazione svizzera per un reporting equilibrato**



**Tu crois voir le monde.** En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement. Car qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Entend les informations différemment. Mène des conversations avec plus de souveraineté. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

**Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.**



La SRG encaisse 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — objectivement, avec précision, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux règles du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.